65

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE PAYERNE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

" A la Boverie"

ECHELLE 1:1000 COORDONNEES MOYENNES 561 100/184 500

COMMUNE DE PAYERNE
Service des travaux
1530 PAYERNE
Tél. 037/626 530
Fax 037/626 526

Payerne, le 30 mai 1995 Modif. 16.01.1997

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du : 05 FEV. 1996

Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du : 04 MARS 1997 au : 03 AVR. 1997

L'attesté :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du : 04 SEP. 1997

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, le : 10 DEC. 1997

Le Chef du Département :

PLAN Echelle : 1:10'000

LEGENDE

PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
Transfert d'une zone intermédiaire en zone industrielle

VOIE DE CIRCULATION

BANDE DE VERDURE

existante / projetée — VOIE CFF

REGLEMENT

1. La partie du territoire communal comprise à l'intérieur du plan partiel d'affectation "A la Boverie", est régie par les dispositions du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions, ZONE INDUSTRIELLE.
2. En application de l'art. 43 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité IV est attribué au plan partiel d'affectation "A la Boverie".
3. Le présent document entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud; il abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Echelle 1:1000

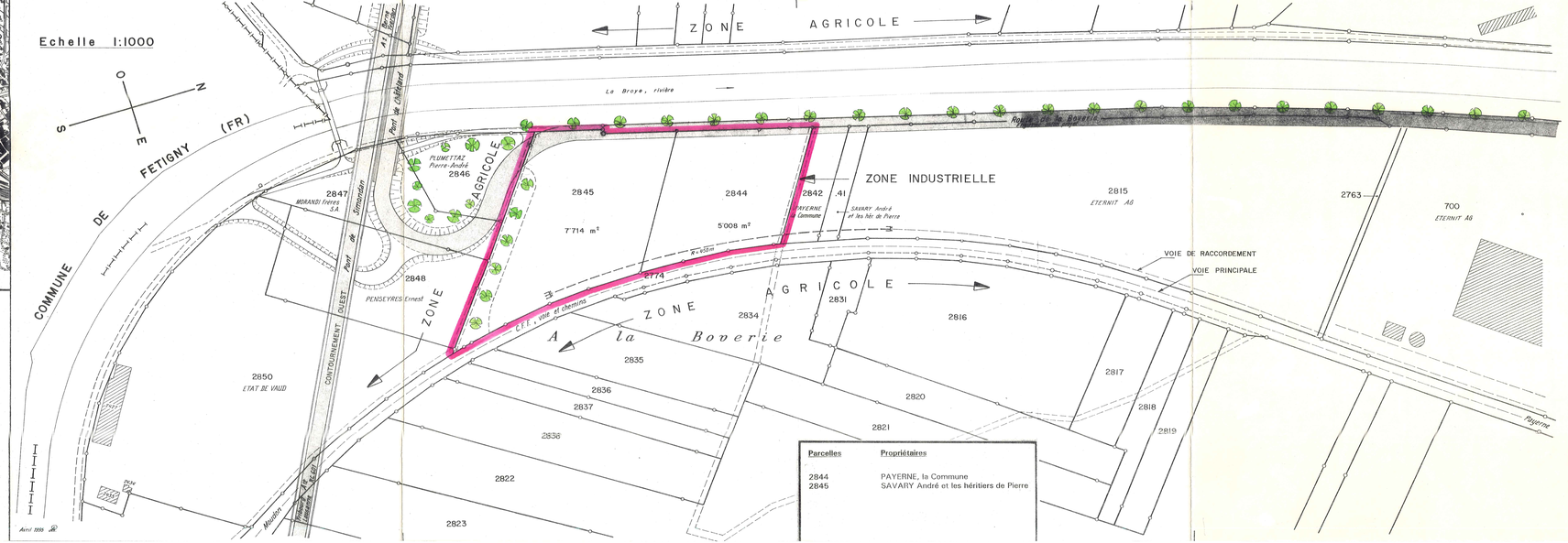

Parcelles	Propriétaires
2844	PAYERNE, la Commune
2845	SAVARY André et les héritiers de Pierre

Avril 1995